



Mode de détention des actions

Présentation

Au porteur

C'est le mode de détention le plus courant.

L'achat et la gestion courante de vos titres sont ici confiés à l'intermédiaire financier de votre choix. Votre nom n'est pas enregistré sur nos registres. Ce mode de détention vous permet de regrouper tous les titres de votre portefeuille chez un seul intermédiaire.

Au nominatif pur

Vos titres et votre identité sont "nominativement" inscrits chez MERCIALYS, ce qui permet au groupe d'établir avec vous un contact direct et personnalisé.

Vos actions sont gérées par vous et inscrites sur un compte nominatif pur auprès de BNP Paribas Securities Services, gestionnaire du service des titres de MERCIALYS.

Cette forme de détention vous permet de bénéficier de la gratuité des droits de garde et de certains frais de gestion courante tels que :

- ▶ les frais de transfert de titres et de mise au porteur,
- ▶ les frais liés au paiement des dividendes,
- ▶ les frais liés aux opérations sur titres (augmentation de capital...)

Au nominatif administré

Vos actions restent inscrites chez votre intermédiaire financier, qui en assure la conservation et la gestion. Dans ce cas, la gestion de vos titres est assimilée à celle des titres "au porteur". Votre intermédiaire doit aviser BNP Paribas Securities Services de la mise au nominatif administré de vos titres. Cette forme de détention nous permet de vous identifier et d'établir avec vous un contact direct et personnalisé.

Pour plus d'information sur l'inscription de vos actions MERCIALYS au nominatif ou sur leur gestion, consultez le Service Relations Actionnaires Nominatifs à l'adresse suivante :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

CTS Relations Actionnaires

Grands Moulins de Pantin

9, Rue du Débarcadère 93761 PANTIN Cedex

Avantages de la détention au nominatif

Avantages de la détention au nominatif (pur ou administré)

La forme nominative vous permet de recevoir automatiquement une information directe et personnalisée telle que :

- ▶ des documents d'information sur notre Groupe (Rapport Annuel, etc.),
- ▶ l'avis de convocation aux Assemblées Générales,
- ▶ le formulaire de vote,
- ▶ la demande de carte d'admission.

Elle vous permet aussi d'accéder facilement aux Assemblées Générales (sans produire une attestation de participation).



Avantage supplémentaire du nominatif pur

Gratuité des droits de garde et des frais de gestion courante.

Contrairement au nominatif administré, MERCIALYS prend à sa charge les droits de garde et les frais de gestion courante des titres inscrits au nominatif pur.

Comment vous inscrire au nominatif ?

► Vos actions MERCIALYS sont gérées au porteur et vous souhaitez qu'elles revêtent la forme nominative "pur" ou "administré". Il vous suffit d'en faire la demande à votre intermédiaire financier qui fera le nécessaire auprès de BNP Paribas Securities Services.

► Vous n'êtes pas encore actionnaire de MERCIALYS et vous souhaitez acquérir des actions au nominatif pur, vous devez signer une convention d'ouverture de compte-titres avec BNP Paribas Securities Services.

Afin de vous aider dans votre démarche, vous pouvez adresser votre demande directement à BNP Paribas Securities Services par fax au 01 55 77 31 90 ou par courrier à l'adresse reprise ci-dessus.

Les modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale sont détaillées à la rubrique « Finance / Assemblée Générale » du site de la Société.